



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 10 décembre 2020 (18h30)
Espace Montgolfier- Davezieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	36 + 1
Votants	:	52
Convocation et affichage	:	04/12/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Hugo BOLLEY

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Denis NEIME, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELID (pouvoir à Simon PLENET), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Nadège COUZON (pouvoir à Christophe DELORD), Sylvette DAVID (pouvoir à Sylvie BONNET), Gilles DUFAUD (pouvoir à Laurent MARCE), Cécilia FARRE (pouvoir à Damien BAYLE), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE), Antoinette SCHERER (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Virginie FERRAND, Dominique MAZINGARBE, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE.

CC-2020-438 - RESSOURCES - FINANCES- EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE- ADOPTION DU REFERENTIEL M57 ET CONVENTION AVEC L ETAT

Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE

Le contexte

L'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les collectivités locales a été autorisée par l'article 242 de la Loi des Finances du 28 décembre 2018 pour 2019. Deux vagues d'expérimentation ont été prévues de 2020 à 2022 avant la généralisation du CFU à l'ensemble des collectivités en 2023.

Annonay Rhône Agglo, après avoir fait acte de candidature, a été admise à expérimenter le compte financier unique au titre des exercices budgétaires 2021 et 2022 par arrêté du ministère de l'action et des comptes publics en date du 13 décembre 2019.

Le calendrier de cette expérimentation est toutefois décalé d'un an en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19. L'expérimentation du CFU est ainsi reporté au 1^{er} janvier 2022, avant sa généralisation au 1^{er} janvier 2024.

Les objectifs attendus du CFU

Le CFU vise à favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans toutefois remettre en cause leurs prérogatives.

Pour ce faire, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions régissant ces deux documents. Pour mémoire, le compte de gestion comporte des informations patrimoniales (bilan, actif, compte de tiers) qui ne figurent pas au compte administratif. Les informations de l'exécution budgétaire sont en doublon dans le compte administratif et le compte de gestion. Les annexes sont importantes dans les deux documents.

L'objectif à terme de la mise en place de ce nouveau compte financier unique est ainsi de participer à un bloc d'information financière modernisé et cohérent, composé d'un rapport sur le CFU, du CFU lui-même et de données ouvertes (open data).

Les préalables à la mise en place de cette expérimentation

Toute collectivité habilitée à participer à l'expérimentation du CFU devra :

- Appliquer le référentiel comptable M57 (instruction budgétaire la plus récente, utilisée par les régions).
 - L'Instruction budgétaire M14 actuellement en vigueur sera donc remplacée par l'instruction M57.
 - Elle sera applicable au budget principal et au budget annexe Zones d'activité à compter de l'exercice 2021.
- Dématérialiser les documents budgétaires.

Une convention relative à la mise en œuvre et de suivi de l'expérimentation doit être conclue avec l'Etat, elle est annexée à la présente délibération.

VU l'article 242 de la loi de finances pour 2019 susvisée autorisant l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires,

CONSIDERANT que le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents,

VU l'arrêté ministériel du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le compte financier unique, et devant conclure une convention avec l'Etat, après la prise d'une délibération habilitant l'exécutif de la collectivité à le faire,

CONSIDERANT qu'Annonay Rhône Agglo a été retenue en vague 2 (2021-2022) de l'expérimentation,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,

Par 52 voix votant pour

APPROUVE l'expérimentation du compte financier unique et le changement de référentiel comptable pour adopter l'instruction budgétaire et comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour le budget principal et le budget annexe Zones d'activité.

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée, à conclure avec l'Etat dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Fait à Davézieux le : 17/12/20
Affiché le : 18/12/20
Transmis en sous-préfecture le : 17/12/20
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20201210-19331-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET